

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2016

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13</p> <p>Date de convocation : 12/02/2016</p> <p>Date d'affichage : 22/02/2016</p>	<p><i>L'an deux mille seize, le dix-huit du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de Mme ADRAST Marie-Joëlle, Maire.</i></p> <p>Présents : Mmes ADRAST-CORPS-FEIREISEN-GUYON-LAMBERT-TRUET-MM. BIENAIMÉ-BRISSET-DESVAUX-MARIDA-PÉTÉREAU Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Absents excusés : Mme GUILLARD-M. VONNET Mme VAYSSE, pouvoir à Mme ADRAST M. GAUVIN, pouvoir à M. BIENAIMÉ</p> <p>Secrétaire de séance : Mme LAMBERT</p>
---	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2016 (Mme Guillard sera ajoutée à la liste des présents).

<p>Objet :</p> <p>CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} classe - 20/35^{ème} – à compter du 1^{er} avril 2016</p>	<p>Le Maire expose au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none">- Que le nettoyage des locaux scolaires et le service de la cantine sont assurés par un agent recruté sous contrat aidé (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) et qu'il convient de pérenniser cet emploi,- Qu'en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, il s'avère nécessaire de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (20/35^{ème}) afin d'assurer l'aide au service de la cantine scolaire et le nettoyage des locaux scolaires,- Que cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire de 20 heures,- Que cet emploi sera pourvu en application du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. <p>Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer cet emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 20 heures par semaine.</p> <p>Le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none">- de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 20/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2016,- de pourvoir ce poste dans les conditions statutaires édictées par le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,- d'inscrire les sommes nécessaires au budget, chapitre 012-article 6411.
--	--

<p>Objet :</p> <p>MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ATSEM 1^{ère} classe 28,72/35^{ème} à 29/35^{ème}</p>	<p>Le Maire expose au Conseil Municipal que le poste actuel d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe est de 28,72/35^{ème} du fait de la conversion de 32/39^{ème} lors du passage aux 35 heures.</p> <p>Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de porter le temps de travail au montant arrondi de 29/35^{ème}.</p> <p>Le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - de porter le temps de travail du poste d'ATSEM 1^{ère} classe de 28,72/35^{ème} à 29/35^{ème}.
---	---

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,
Vu le budget communal,
Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la suite de la création du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 20/35^{ème} et de la modification du poste d'ATSEM à 29/35^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le tableau des effectifs tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 22 février 2016.

PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE OU STAGIAIRE			
GRADE	Temps de travail	Poste pourvu	Poste à pourvoir
Attaché fonctions secrétaire de mairie	36/35 ^{ème}	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe – agent d'accueil et d'administration	35/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – gestionnaire cantine et agent entretien	35/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe – agent d'entretien polyvalent	35/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe – agent d'entretien polyvalent	35/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe – agent d'entretien et aide activités scolaires	30/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe – agent d'entretien et aide à la cantine	20/35 ^{ème}	1	
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	29/35 ^{ème}		1

PERSONNEL PERMANENT NON TITULAIRE			
GRADE	Temps de travail	Poste pourvu	Poste à pourvoir
Assistant spécialisé d'enseignement artistique (intervenant en musique)	2,80/20 ^{ème}		1
Surveillant de cour de récréation	6/35 ^{ème}	1	
Intervenant en informatique pour l'école	6/35 ^{ème}		1
PERSONNEL NON TITULAIRE : BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS (durée maximale d'embauche 6 mois)			
GRADE	Temps de travail	Poste pourvu	Poste à pourvoir
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe polyvalent	35/35 ^{ème}		1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}		1
PERSONNEL SOUS CONTRAT DE DROIT PRIVÉ			
Type de contrat et emploi	Temps de travail	Poste pourvu	Poste à pourvoir
Contrat Accompagnement dans l'Emploi – Aide aux travaux de nettoyage des locaux communaux	20h/semaine		1
Contrat Accompagnement dans l'Emploi – Aide aux travaux de nettoyage des locaux scolaires et au service de la cantine scolaire	20h/semaine	1	

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au renouvellement des actes d'engagement du personnel non titulaire et du personnel sous contrat de droit privé au nom de la commune,
- **INSCRIT** au budget les fonds nécessaires.

<p>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ANNÉE 2016</p>	<p>Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un dossier de demande de subvention peut être déposé au plus tard le lundi 14 mars 2016 au Service Territorial d'Aménagement du nord-est dans le but d'obtenir une subvention provenant de la répartition des amendes de police.</p> <p>Le montant de l'opération doit être compris entre 1200 € H.T. et 100 000 € H.T. et la subvention est calculée sur un montant maximal de 45 000 € H.T.</p> <p>Seuls les aménagements nouveaux sont éligibles et en priorité, l'élaboration d'aménagements liés aux déplacements « doux » (cyclistes ou piétons), dont les abords d'établissements scolaires.</p> <p>Mme le Maire propose de présenter un dossier pour l'acquisition de deux radars pédagogiques qui seront installés à l'extrémité de la zone limitée à 30 km/heure afin de ralentir les véhicules à l'approche de l'école.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention pour l'acquisition de deux radars pédagogiques, DONNE SON ACCORD de principe sur le devis qui sera établi pour cet achat, SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil Départemental la plus large subvention pour l'aider à financer cette opération.</p>
--	--

CONCOURS DU TRÉSORIER PRINCIPAL-MODIFICATION DU TAUX D'INDEMNITÉ

Le sujet sera revu et inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal de novembre 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal :

- 24 mars 2016 à 20h30 (vote du budget 2016)
- 21 avril 2016 à 20h30

Présentations de devis : Mme le Maire informe les conseillers municipaux que l'entreprise ENGIE INEO a établi des devis

- pour l'éclairage public de la rue de la Fontenelle à la suite de l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication,
- pour le remplacement des luminaires type boule rue des Masnières et dans le lotissement du Flûteau,
- pour le remplacement des luminaires avec lampe à mercure par des luminaires équipés de LED sur tout le réseau.

Ces devis vont permettre aux membres de la commission Finances de prévoir les dépenses sur plusieurs exercices budgétaires

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marie-Joëlle ADRAST

